

Lycée français Charles de Gaulle

BULLETIN-INFO n°6 spécial construction

12.02.2008

Projet de construction et statut du Lycée Charles de Gaulle – compte rendu de l'Assemblée Générale

Comme indiqué dans la lettre jointe à la convocation de l'assemblée générale du 30 janvier 2008, la seule voie permettant de conclure le marché des travaux pour notre nouveau lycée était le passage en gestion directe par l'AEFE. La demande correspondante était le point principal à l'ordre du jour.

Après échanges et discussions, l'assemblée générale a adopté une motion dont vous trouverez ci-dessous un large extrait :

Motion votée en Assemblée Générale le mercredi 30 janvier 2008

Les membres de l'association des parents d'élèves du Lycée Charles de Gaulle d'Ankara, réunis en Assemblée Générale le mercredi 30 janvier 2008, ont pris connaissance de la situation juridique et administrative du projet de construction d'un nouveau lycée, poursuivi par l'association avec l'aide de l'AEFE et de l'Ambassade de France à Ankara depuis plusieurs années. L'assemblée générale constate l'impasse dans laquelle se trouve ce projet du point de vue juridique, particulièrement à cause du statut de l'établissement.....

Après étude de plusieurs scénarios par l'association, l'Ambassade et l'AEFE, aucune solution n'a pu être trouvée dans le cadre du statut actuel du lycée.

Dès lors, la seule formule permettant de sécuriser le projet et de le mener à bien est une implication de l'AEFE sous la forme d'une gestion directe.

L'association des parents d'élèves a donc l'honneur de solliciter auprès de l'AEFE un passage de l'établissement en gestion directe.

... L'association des parents d'élèves prie par ailleurs Mme la Directrice de l'AEFE de trouver ci-joint le plan de financement du projet de construction, présenté en Assemblée Générale le 16 décembre 2007 avec les prévisions des frais de scolarité pour toute sa durée. Les membres de l'Assemblée Générale ont bien conscience que le changement de statut ne modifie en rien l'évolution prévue des frais de scolarité et de première inscription et confirment ce plan et ces prévisions. Il garantit à l'AEFE les capacités de financement de l'établissement aussi dans le cas d'une gestion directe.

Le plan de financement intègre deux emprunts l'un de 4M€ sur 17 ans l'autre de 3.45M€ sur 20 ans. Il n'inclue pas l'inflation du pays, charges que l'établissement n'est pas en mesure d'évaluer. Voici la prévision d'évolution des d'écolages moyens hors inflation :

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ECOLAGES	4 222 €	4 500 €	4 797 €	5 116 €	5 420 €	5 627 €	5 842 €	6 066 €	6 285 €	6 466 €	6 652 €
ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
ECOLAGES	6 814 €	6 880 €	6 946 €	7 013 €	7 013 €	7 013 €	7 013 €	7 013 €	7 013 €	7 013 €	

Prévisions pour la réalisation de la construction

La demande de passage en gestion directe a toutes les chances d'aboutir. Mme la Directrice et M. l'Ambassadeur ont depuis la mi-janvier pris des contacts aussi bien avec l'AEFE qu'avec le Ministère français des Affaires Etrangères, et les premiers retours inofficiels sont favorables.

Nous travaillons donc dès maintenant activement à la mise en œuvre du chantier de construction.

L'appel d'offre a déjà été fait en fin d'année scolaire 2006/07. Des entreprises y avaient répondu en juin et juillet 2007. Leurs offres avaient été analysées et un classement établi en fonction de la qualité de leur offre et du prix demandé. Le conseil de gestion a retenu l'entreprise la mieux classée. Le marché de construction lui sera donc proposé.

Avant de signer définitivement le contrat avec l'entreprise, certaines modifications des plans du futur lycée sont étudiées. Ces modifications découlent d'un changement significatif du projet.

En effet, il était prévu initialement que tout l'établissement, de la maternelle à la terminale, soit regroupé à Incek. Or, l'AEFE constate ces dernières années une explosion des demandes d'inscription au niveau de son réseau mondial. Chaque fois que c'est possible, plutôt que de refuser des enfants, les établissements du réseau sont amenés à prévoir l'accueil d'un public plus nombreux. A Ankara, l'Etat français dispose dans le parc de l'Ambassade d'un bâtiment jusqu'ici affecté à un usage scolaire, mais bien trop petit, comme vous le savez, pour toute notre école primaire.

Plutôt que de détruire ce bâtiment, après la construction du lycée à Incek, il sera réhabilité en profondeur pour accueillir dans l'avenir l'école maternelle seule. Des annexes telle qu'un lieu de restauration lui seront ajoutées. L'école maternelle continuera donc de bénéficier du lieu privilégié qu'est le parc de notre ambassade, mais dans des conditions largement améliorées.

A Incek, les classes du CP jusqu'en terminale disposeront de ce fait d'un espace supplémentaire et pourront elles aussi accueillir davantage d'élèves. Les architectes ont commencé l'étude des modifications que ce changement implique, aussi bien en ce qui concerne l'installation de certaines salles de classe plus grandes qu'au niveau de leur nombre et de leur répartition dans le futur bâtiment. Ce dernier reste inchangé dans sa structure.

Comme indiqué dans la lettre d'information pour l'assemblée générale, le chantier devrait s'ouvrir dès cet été pour permettre une entrée dans les nouveaux locaux à l'automne 2009.

Certains d'entre vous diront peut-être qu'une information similaire leur a été donnée il y a un an pour une entrée dans les locaux en 2008. C'est le cas et c'était de bonne foi de la part de toutes les personnes concernées. Les obstacles juridiques dont il est question dans la motion n'ont en effet été connus que par la suite et leur ampleur analysée au cours des tout derniers mois. Mais maintenant qu'ils sont analysés et qu'une solution est trouvée, le projet peut se poursuivre.